

AVENANT
à la convention d'objectifs et de moyens
relative à la subvention de fonctionnement pour l'année 2015

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Département du Bas-Rhin,
représenté par Monsieur Frédéric BIERRY
Président du Conseil Départemental agissant en cette qualité

D'UNE PART,

ET :

L'ASSOCIATION THEMIS
24 rue du 22 Novembre
67000 STRASBOURG
Représentée par sa Présidente Madame Josiane BIGOT

D'AUTRE PART,

Article 1 :

L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :

Concernant la subvention de fonctionnement :

La subvention sera versée en une seule fois après examen du dossier en commission permanente.

Fait à STRASBOURG
Le _____,

Pour l'Association
Le Président,

Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric BIERRY